

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 03 mai 2007
Salle du Conseil général
Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2007
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Examen des comptes 2006
5. Augmentation du taux de l'impôt communal
6. Règlement des chemins et des drainages
7. Modification de divers règlements communaux suite à l'adaptation de la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre deux personnes de même sexe et au code pénal suisse
8. Nomination du bureau du Conseil général
9. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme
10. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

La présidente du Conseil général, Mme Catherine Massy, ouvre la séance à 20h00 précise. Le secrétaire procède à l'appel, les membres du CC sont tous présents. Pour le CG, sont excusés : Boillat Sophie, Fleury Marcel (raisons professionnelles). Absents : Arlettaz Bernadette, Walker Philippe. Mme Catherine Massy adresse de sincères félicitations à Mme Boillat pour la naissance de sa fille Clarys.

2. Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2007

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme Gisèle Bonjour a demandé la modification de l'ordre du jour, le point 10 est remplacé par la nomination d'un membre à la commission des naturalisations. Divers devient le point 11. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Examen des comptes 2006

La présidente du Conseil général procède à la lecture des comptes 2006.

M. Patrice Zürcher, au compte 620 311 00, souhaite savoir que représente l'augmentation de fr. 9'000.-- entre le budget et les comptes.

Mme Gisèle Bonjour répond que cette somme représente l'achat d'une tondeuse à gazon et d'une remorque.

M. Patrice Zürcher, au compte 812 352 00, constate une diminution de la part communale au garde-forestier.

Mme Gisèle Bonjour répond que les travaux effectués par le service forestier pour notre commune ont été moins importants que prévus.

M. Patrice Zürcher, au compte 812 461 00, constate une augmentation des subventions cantonales et fédérales d'environ fr. 20'000.--.

Mme Gisèle Bonjour répond que les subventions versées ont été plus élevées que les montants annoncés par le canton lors de l'établissement du budget 2007.

M. Patrice Zürcher, au compte 943 330 00, non valeurs sur taxes d'équipements, souhaite savoir que représente la charge de fr. 23'322.--.

Mme Gisèle Bonjour, répond qu'il s'agit de l'annulation d'une facture de taxes d'équipements pour une construction qui n'a pas été réalisée. Une autre facture pour le nouveau projet figure dans le compte 943 427 05.

Les comptes 2006 bouclent avec un déficit de fr. 324'051.93.

La présidente du Conseil général ouvre la discussion.

M. Patrice Zürcher constate que les comptes de 0 – 05 sont équilibrés, il résume les autres chapitres et fait remarquer que les comptes finances et impôts ne sont pas catastrophiques. Il relève qu'ils ont été très bien maîtrisés et que certains dépassements ne pouvaient pas être prévus en particulier dans les comptes économie publique et trafics.

M. Jean-Luc Bonjour, pour la commission financière, fait le même constat que M. P. Zürcher, et déclare que cette dernière a accepté les comptes 2006 à l'unanimité.

Les comptes ne soulevant plus de questions, ils sont acceptés à l'unanimité.

5. Augmentation du taux de l'impôt communal

Mme Catherine Massy ouvre la discussion.

M. Jacques de Montmollin reprend le rapport du conseil communal, il relève que la population s'est considérablement rajeunie et que c'est un facteur de diminution des recettes et d'augmentation des charges. Le revenu fiscal par habitant est devenu beaucoup trop faible, l'augmentation de 4 points proposée en accord avec la commission financière amènerait la commune de Lignières dans la moyenne cantonale. Elle permettrait également une nette augmentation du montant à toucher de la péréquation financière intercommunale.

M. Jean-Luc Bonjour, au nom de la commission financière, déclare que cette dernière à l'unanimité approuve le rapport du Conseil communal et trouve raisonnable et conscient de proposer cette augmentation aujourd'hui.

M. Patrice Zürcher souhaite connaître l'impact de l'augmentation fiscale sur la

péréquation.

M. Jacques de Montmollin répond que selon les indications fournies par les services de l'Etat, l'augmentation du montant pourrait être de 90'000.-- à 100'000.--, sous réserve des chiffres définitifs. L'augmentation de 4 points du coefficient représente quant à elle une rentrée fiscale d'environ 90'000.--.

M. Patrice Zürcher pense que sur la base des comptes 2006, il n'est pas urgent d'augmenter le coefficient fiscal. Toutefois, selon les chiffres qui ressortiront du budget 2008, il estime qu'il serait plus favorable de prévoir une augmentation du coefficient à ce moment-là. Il demande au Conseil communal s'il a réfléchi à un éventuel référendum.

M. Jacques de Montmollin répond que le souci du Conseil communal est d'améliorer la situation financière de la commune. S'il y a référendum et que le peuple choisit de ne pas augmenter les impôts, le conseil communal acceptera cette décision.

M. Jean-Luc Bonjour précise que la commission financière, il y un an avait fait la même réflexion que M. Zürcher et avait décidé d'attendre. Aujourd'hui, elle est à l'unanimité du même avis que le Conseil communal.

Le rapport est accepté par 10 voix pour et 1 abstention.

L'arrêté est accepté 10 voix pour et 1 abstention.

6. Règlement des chemins et des drainages

Le rapport et le règlement sont acceptés à l'unanimité.

7. Modification de divers règlements communaux suite à l'adaptation de la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre deux personnes de même sexe et au code pénal suisse

Le rapport et les arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

8. Nomination du bureau du Conseil général

Nomination du bureau – propositions des partis

Présidence :	Pascal Chiffelle, libéral
Vice-présidence :	Patrice Zürcher, radical
Secrétaire :	Catherine Charpiloz, socialiste
Vice-secrétaire :	Marianne Jaccard, socialiste
Questeurs :	Daniel Juan, libéral
	Jean-Luc Bonjour, radical

Il n'y a pas d'autres propositions, les membres du nouveau bureau sont élus par acclamation.

9. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

Suite à la démission de M. Michaël Bonjour, le parti radical propose la nomination de M.

Jacques Stücker.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Jacques Stücker est élu par acclamation.

10. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

Suite à la démission de M. Michaël Bonjour, le parti radical propose la nomination de M. Yann Bonjour.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Yann Bonjour est élu par acclamation.

11. Divers

M. Yann Bonjour souhaite savoir quelles mesures ont été prises pour assainir la cour de récréation.

Mme Jacqueline D'Aloisio répond qu'elle s'est rendue sur place avec un paysagiste, un devis pour le carottage du terrain parviendra au Conseil communal. Une proposition sera faite au Conseil général lors d'une prochaine séance.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 21h05.

La présidente

La secrétaire au procès-verbal